

DAJP/n°2022-182

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET ASSIMILÉS**Élection partielle d'un représentant des Professeurs des universités et assimilés à la
Commission de la recherche
Scrutin du 28 avril 2022****Décision de nomination des présidents et assesseurs des bureaux de vote****Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 719-28 ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 mars 2022 ;
Vu la décision DAJP/n°2022-163 du 25 mars 2022 du Président de l'université de Tours portant convocation des électeurs ;

DÉCIDE**Article 1 :**

Sont nommés présidents et assesseurs des bureaux de vote les agents désignés ci-après :

BUREAU DE VOTE	PRÉSIDENT	ASSESEURS
Bureau n°1 Tonnellé	Carole Accolas	Isabelle Ansault Floriane Lefebvre
Bureau n°2 Trousseau	Carole Dervault	Katarzyna Gaj Béatrice Mordret
Bureau n°3 Grandmont	Philippe L'Huilier	Hassan Allouchi Marilou Fauquet

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université et sera publiée sur le site internet de l'université.



Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 11 avril 2022

Arnaud Giacometti

A. Giacometti

Président de l'Université

Mis en ligne le : **11 AVR. 2022**